BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale

Décision n° 2151 du 9 avril 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale

NOR: INTJ1909448S

Le commandant du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision nº 7343 du 12 décembre 2018 (NOR: INTJ1828665S),

Décide:

Article 1er

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er mai 2019 :

Reibel Yannick NIGEND: 188545 NLS: 8038775

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er mai 2019 :

Aubry Cyril NIGEND : 214187 NLS : 8068274

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1er mai 2019 :

Morsaline Alban NIGEND: 337318 NLS: 8106364

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 avril 2019.

Le colonel, commandant par suppléance le pôle judiciaire de la gendarmerie nationale, P. Caussé